

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maïté Gouveia

<https://www.cadre21.org/membres/69958bb2a1adbf13e77f438b>

Date d'obtention : 2022-05-25 13:24:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Aide à clarifier l'évènement, aide à prendre la bonne décision, laisse des traces, aide à intervenir de façon structurée en partenariat avec les services de police. Me guide pour faire une intervention de qualité et me donne un protocole clair.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me procure un outil standardisé pour intervenir de la même façon à chaque fois et faire les bonnes démarches.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de poser les bonnes questions pour intervenir efficacement. M'assurer que la victime, s'il y a lieu, se sentira accompagnée et protégée. M'assurer que le jeune qui a en sa possession les images comprenne bien les conséquences de son geste et qu'il se sente aussi accompagné et non jugé.